

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT (1)

Document à valeur non contractuelle

GARANTIE: THERMALISME - Base

RÉGIME ALSACE MOSELLE

 $Les \ exemples \ de \ remboursement \ ci-dessous \ sont \ valables \ \grave{a} \ compter \ du \ 01/01/2025 \ et \ s'entendent \ dans \ la \ limite \ des \ dépenses \ engagées.$

Contrat d'assurance santé responsable ⁽²⁾	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) ³	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO) RLAM inclus	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	
Hospitalisation	2000	2.22.2				
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20,00 € (15€ en service psychiatrique)	0,00€	20,00 € (15€ en psychiatrique)	0,00€	0€	
Chambre particulière (sur demande du patient)	NC	Non remboursé	Non remboursé	non remboursé		
L'hôpital public inclut la	rémunération des praticiens dans	Séjours avec actes les frais de séjour, alors		cturés séparément dans le secte	ur privé	
			a cataracte, en secteur privé			
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	100%BR	0,00€	0,00€	
Frais de séjour en secteur privé	830,60 €	830,60 €	830,60 €	0,00 €	0,00 €	
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO	Dépassements maitrisés	BR	100% BR	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat	
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	434,00 €	271,70 €	271,70 €	0,00 €	162,30 €	
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)	Honoraires libres	BR	100% BR	Dépassements si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	Selon contrat	
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	473,00 €	271,70€	271,70 €	0,00 €	201,30€	
Séjours sans actes lourds L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public						
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	100% BR	0,00€	0,00 €	
Frais de séjour en secteur public	3 541,00 €	3 541,00 €	3 541,00 €	0,00€	0,00€	
Soins courants						
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	90% BR- 2€	10% BR	2€ de participation forfaitaire	
Consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	30,00 €	30,00 €	25,00 €	3,00€	2,00 €	
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	35,00€	35,00€	31,50 €	3,50 €	0,00€	
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstrétrique, ophtamologie, dermatologie, etc.)	37,00€	37,00 €	31,30 €	3,70 €	2,00 €	
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO	Dépassements maitrisés	BR	90% BR- 2€	10% BR + dépassement si prévu au contrat	2€ de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat	
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	50,00€	35,00€	31,50 €	3,50 €	15,00 €	
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtamologie, dermatologie, etc)	54,00 €	37,00€	31,30 €	3,70 €	19,00€	
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)	Honoraires libres	BR	90% BR- 2€	10% BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonnés à 100% BR)	2€ de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat	
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans	62,00€	23,00€	20,70 €	2,30 €	39,00 €	
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtamologie, dermatologie, etc.)	67,00€	23,00€	18,70 €	2,30 €	46,00 €	
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Achat d'une paire de béquilles	26,18 €	24,40 €	21,96 €	2,44 €	1,78€	

Dentaire						
Soins et prothèses 100% santé	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR	90% BR	10% BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0,00€	
Pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500,00 €	120,00 €	108,00 €	392,00 €	0,00 €	
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Détartrage	43,38 €	43,38 €	39,04 €	4,34 €	0,00€	
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Couronne céramo-métallique sur molaires	557,00€	120,00 €	108,00€	42,00€	407,00 €	
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100% BR	dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Traitement par semestre (6 max)	707,00 €	193,50 €	193,50€	48,38€	465,13 €	
Optique						
Equipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	90% BR	10% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0,00€	
Verres simples et monture	115,00 €	34,50 €	31,06 €	83,94€	0,00€	
Verres progressifs et monture	210,00€	63,00€	56,70 €	153,30 €	0,00€	
Equipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat	
Verres simples et monture	366,00 €	0,15€	0,14 €	200,14 €	165,73 €	
Verres progressifs et monture	632,00 €	0,15€	0,14 €	200,14 €	431,73 €	
Lentilles	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat	
Forfait annuel	NC	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général)	200,00 €		
Chirurgie réfractive	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat	
Opération corrective de la myopie	NC	Non remboursé	Non remboursé	non remboursé		
Aides auditives						
Equipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	90% BR	10% BR + dépassement dans la limite des PLV	0,00€	
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950,00 €	400,00 €	360,00€	590,00€	0,00 €	
Equipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat	
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 582,00 €	400,00 €	360,00 €	40,00 €	1 182,00 €	

^{1:} Les exemples de remboursments sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/)



^{2 :} Les contrats dits "responsables" quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé

^{3:} La BR est un tarif de "référence" fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

^{4 :} Prix limite de vente



EXEMPLES DE REMBOURSEMENT (1)

Document à valeur non contractuelle

GARANTIE: THERMALISME - Base + Option 1

RÉGIME ALSACE MOSELLE

 $Les \ exemples \ de \ remboursement \ ci-dessous \ sont \ valables \ \grave{a} \ compter \ du \ 01/01/2025 \ et \ s'entendent \ dans \ la \ limite \ des \ dépenses \ engagées.$

Contrat d'assurance santé responsable ⁽²⁾	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) ³	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO) RLAM inclus	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge			
Hospitalisation								
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20,00 € (15€ en service psychiatrique)	0,00€	20,00 € (15€ en psychiatrique)	0,00€	0€			
Chambre particulière (sur demande du patient)	NC	Non remboursé	Non remboursé	58,88€				
Séjours avec actes lourds L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé								
Frais de séjour	Exemple d'une op Différent selon public/privé	ération chirurgicale de la BR	a cataracte, en secteur privé 100%BR	0,00€	0,00 €			
Frais de séjour en secteur privé	830,60 €	830,60 €	830,60 €	0,00 €	0,00 €			
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou	Dépassements maitrisés	BR	100% BR	Dépassements si prévu au	Selon contrat			
OPTAM-ACO Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	434,00 €	271,70€	271,70 €	contrat 162,30 €	0,00 €			
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)	Honoraires libres	BR	100% BR	Dépassements si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	Selon contrat			
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	473,00 €	271,70€	271,70€	135,85 €	65,45 €			
Séjours sans actes lourds L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public								
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	100% BR	0,00€	0,00 €			
Frais de séjour en secteur public	3 541,00 €	3 541,00 €	3 541,00 €	0,00€	0,00€			
Soins courants								
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	90% BR- 2€	10% BR	2€ de participation forfaitaire			
Consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	30,00 €	30,00€	25,00 €	3,00€	2,00€			
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	35,00 €	35,00 €	31,50 €	3,50 €	0,00€			
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstrétrique, ophtamologie, dermatologie, etc.)	37,00€	37,00€	31,30 €	3,70 €	2,00€			
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO	Dépassements maitrisés	BR	90% BR- 2€	10% BR + dépassement si prévu au contrat	2€ de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat			
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	50,00€	35,00€	31,50 €	18,50€	0,00€			
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtamologie, dermatologie, etc)	54,00 €	37,00€	31,30 €	20,70 €	2,00€			
Honoraires médecins secteur 2		BR	90% BR- 2€	10% BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonnés à	2€ de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat			
(non adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)	Honoraires libres			100% BR)				
	Honoraires libres 62,00 €	23,00 €	20,70 €		27,50 €			
(non adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)	62,00 €		20,70 €	100% BR) 13,80 € 13,80 €	27,50 € 34,50 €			
(non adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO) Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique,	62,00 €	23,00€	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	100% BR) 13,80 €	<u> </u>			

Dentaire						
Soins et prothèses 100% santé	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR	90% BR	10% BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0,00€	
Pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500,00 €	120,00€	108,00€	392,00 €	0,00 €	
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Détartrage	43,38 €	43,38 €	39,04 €	4,34 €	0,00€	
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Couronne céramo-métallique sur molaires	557,00€	120,00 €	108,00€	192,00€	257,00 €	
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100% BR	dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Traitement par semestre (6 max)	707,00€	193,50 €	193,50€	290,25 €	223,25 €	
Optique						
Equipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	90% BR	10% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0,00€	
Verres simples et monture	115,00 €	34,50 €	31,06€	83,94 €	0,00€	
Verres progressifs et monture	210,00€	63,00€	56,70€	153,30 €	0,00€	
Equipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat	
Verres simples et monture	366,00 €	0,15€	0,14 €	365,87 €	0,00€	
Verres progressifs et monture	632,00 €	0,15€	0,14 €	400,14 €	231,73 €	
Lentilles	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat	
Forfait annuel	NC	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général)	300,00 €		
Chirurgie réfractive	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat	
Opération corrective de la myopie	NC	Non remboursé	Non remboursé	non remboursé		
Aides auditives						
Equipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	90% BR	10% BR + dépassement dans la limite des PLV	0,00 €	
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950,00 €	400,00 €	360,00€	590,00 €	0,00 €	
Equipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat	
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 582,00 €	400,00 €	360,00€	40,00€	1 182,00 €	

^{1:} Les exemples de remboursments sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/)



^{2 :} Les contrats dits "responsables" quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé

^{3 :} La BR est un tarif de "référence" fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

^{4 :} Prix limite de vente



EXEMPLES DE REMBOURSEMENT (1)

Document à valeur non contractuelle

GARANTIE: THERMALISME - Base + Option 2

RÉGIME ALSACE MOSELLE

 $Les \ exemples \ de \ remboursement \ ci-dessous \ sont \ valables \ \grave{a} \ compter \ du \ 01/01/2025 \ et \ s'entendent \ dans \ la \ limite \ des \ dépenses \ engagées.$

Contrat d'assurance santé responsable (2)	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) ³	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO) RLAM inclus	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge		
Hospitalisation							
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20,00 € (15€ en service psychiatrique)	0,00€	20,00 € (15€ en psychiatrique)	0,00€	0€		
Chambre particulière (sur demande du patient)	NC	Non remboursé	Non remboursé	117,75€			
L'hôpital public inclut la	rémunération des praticiens dans Exemple d'une op				ur privé		
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	100%BR	0,00€	0,00 €		
Frais de séjour en secteur privé	830,60 €	830,60 €	830,60 €	0,00€	0,00 €		
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO	Dépassements maitrisés	BR	100% BR	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat		
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	434,00 €	271,70 €	271,70 €	162,30€	0,00€		
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)	Honoraires libres	BR	100% BR	Dépassements si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	Selon contrat		
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	473,00 €	271,70 €	271,70 €	201,30€	0,00€		
Séjours sans actes lourds L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public							
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	100% BR	0,00€	0,00€		
Frais de séjour en secteur public	3 541,00 €	3 541,00 €	3 541,00 €	0,00€	0,00€		
Soins courants							
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	90% BR- 2€	10% BR	2€ de participation forfaitaire		
Consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	30,00 €	30,00€	25,00€	3,00€	2,00€		
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	35,00 €	35,00€	31,50 €	3,50 €	0,00 €		
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstrétrique, ophtamologie, dermatologie, etc.)	37,00€	37,00€	31,30 €	3,70 €	2,00 €		
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO	Dépassements maitrisés	BR	90% BR- 2€	10% BR + dépassement si prévu au contrat	2€ de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat		
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	50,00€	35,00 €	31,50 €	18,50€	0,00€		
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtamologie, dermatologie, etc)	54,00€	37,00€	31,30 €	20,70€	2,00 €		
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)	Honoraires libres	BR	90% BR- 2€	10% BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonnés à 100% BR)	2€ de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat		
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans	62,00 €	23,00€	20,70 €	20,70 €	20,60 €		
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtamologie, dermatologie, etc.)	67,00€	23,00€	18,70 €	20,70€	27,60€		
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat		
Achat d'une paire de béquilles	26,18 €	24,40 €	21,96 €	4,22 €	0,00€		

Dentaire						
Soins et prothèses 100% santé	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR	90% BR	10% BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0,00 €	
Pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500,00 €	120,00 €	108,00 €	392,00 €	0,00€	
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Détartrage	43,38 €	43,38 €	39,04 €	4,34 €	0,00€	
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Couronne céramo-métallique sur molaires	557,00€	120,00 €	108,00€	312,00€	137,00 €	
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100% BR	dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Traitement par semestre (6 max)	707,00 €	193,50 €	193,50€	483,75 €	29,75 €	
Optique						
Equipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	90% BR	10% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0,00 €	
Verres simples et monture	115,00€	34,50 €	31,06 €	83,94€	0,00€	
Verres progressifs et monture	210,00 €	63,00€	56,70 €	153,30 €	0,00€	
Equipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat	
Verres simples et monture	366,00 €	0,15€	0,14 €	365,87 €	0,00€	
Verres progressifs et monture	632,00 €	0,15€	0,14 €	450,14 €	181,73 €	
Lentilles	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat	
Forfait annuel	NC	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général)	400,00 €		
Chirurgie réfractive	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat	
Opération corrective de la myopie	NC	Non remboursé	Non remboursé	250,00 €		
Aides auditives						
Equipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	90% BR	10% BR + dépassement dans la limite des PLV	0,00€	
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950,00 €	400,00 €	360,00€	590,00€	0,00 €	
Equipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat	
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 582,00 €	400,00 €	360,00 €	340,00 €	882,00 €	

^{1:} Les exemples de remboursments sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/)



^{2 :} Les contrats dits "responsables" quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé

^{3:} La BR est un tarif de "référence" fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

^{4 :} Prix limite de vente